

Rapport Annuel 1971

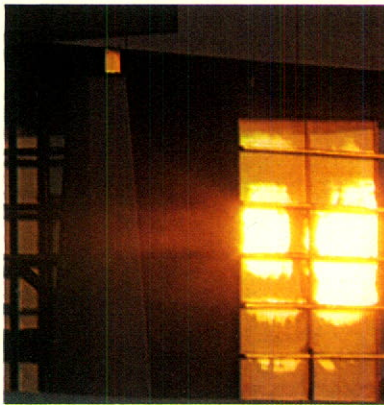
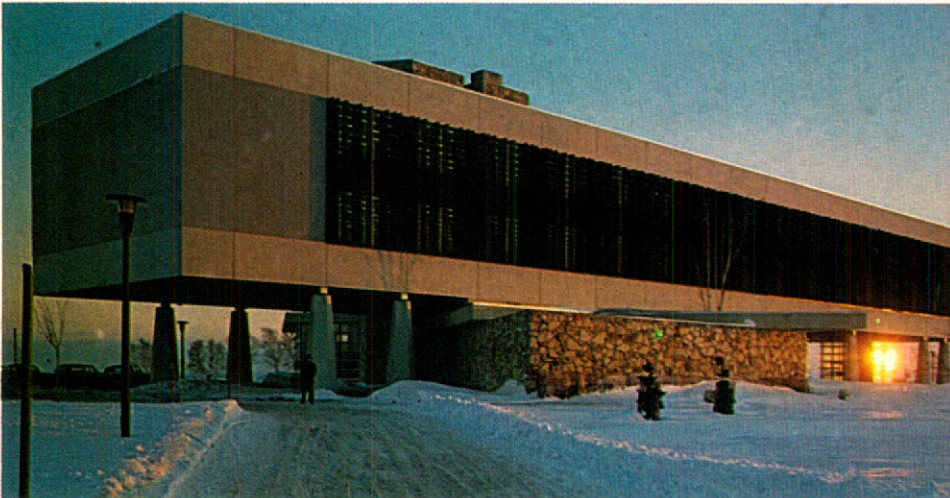
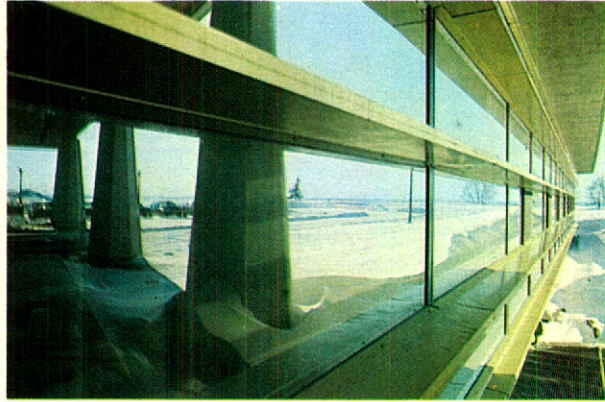
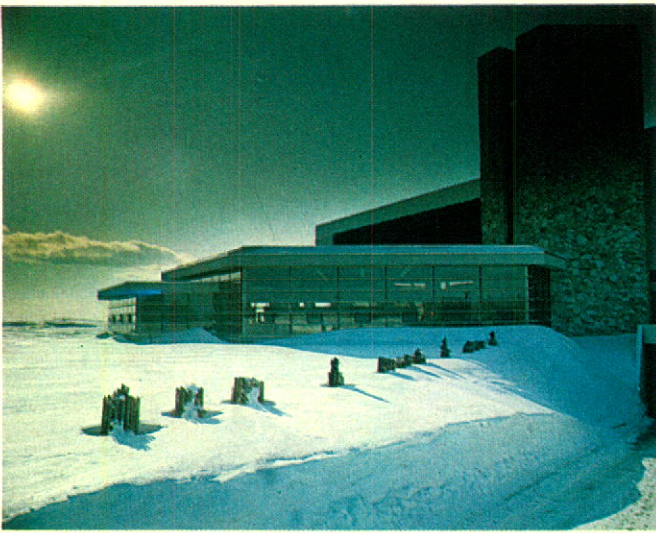
La Société d'Assurance des Caisses Populaires



UNIVERSITY



RAPPORT ANNUEL 1971 / LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES



le conseil d'administration

- # ADRIEN BERNARD, Maria
président du conseil d'administration
- † # FRANCOIS ADAM, Lévis
président, directeur général
- † # J. GAUDIOSE HAMELIN, Montréal
1er vice-président
- # ROBERT DURAND, C.O. St-G.,
Trois-Rivières
2ième vice-président
- # JEAN-MARIE GAGNON, Lévis
secrétaire

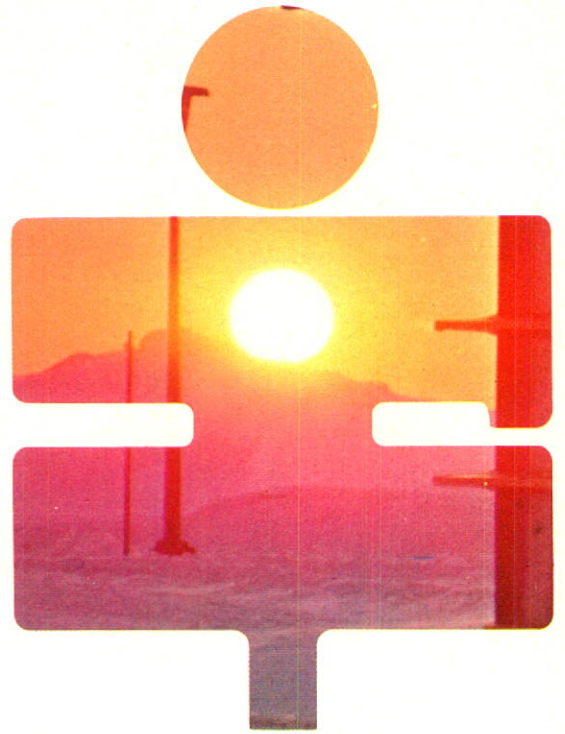
administrateurs

- * RÉAL BROSSARD, Montréal
 - * VICTOR FALARDEAU, Hull
 - † * HENRI LABRIE, Rimouski
 - NORMAND LEMIRE, Joliette
 - † ROGER PAQUET, B.S.S., Québec
 - * ARMAND PARENT, Métabetchouan
 - MAURICE PERREAULT, Amos
 - LUCIEN PILON, St-Hyacinthe
 - † * GÉRARD RIVARD, C. St-G., Nicolet
 - ROMÉO THISDÈLE, Magog
- # membre de l'exécutif
* représentant les Caisses populaires
† sortant de charge, mais rééligible

les membres de la régie interne

- FRANÇOIS ADAM
président, directeur général
- PIERRE BORNAIS, L.L.B.
directeur général adjoint
- ROBERT LIMOGES, C.A.
trésorier
- FERNAND PATRY
directeur du service des agences
- LAVAL CHARTRÉ
directeur du service de l'assurance-incendie
- LÉON AUBIN, A.I.I.A.
directeur du service des assurances diverses
- RAYMOND BOUILLÉ
directeur du service de l'assurance automobile
- JUDES HAMEL
directeur du service des sinistres
- ANDRÉ E. DESCHÉNES, B.Com., B.Adm.Aff.
directeur du personnel
- ROGER LEMIRE, O.B.E.
directeur du service de sécurité et de prévention
- ROBERT ALAIN, R.I.A.
directeur du service de l'informatique
- GILLES FORTIER
directeur de la succursale de Montréal





message du président

L'exercice financier qui a pris fin le 31 décembre 1971, soit le vingt-septième de La Société d'Assurance des Caisses Populaires, a de nouveau été marqué par un développement appréciable sous tous les plans.

L'examen des éléments essentiels de ce rapport annuel, que nous avons l'honneur de vous présenter, nous amène à formuler certains commentaires sur divers postes, de même que certaines précisions sur nos activités.

Résultats des opérations

Le revenu en provenance des primes brutes souscrites s'est élevé à \$33,540,734, une progression de 19.7% ou \$5,540,156 de plus qu'en 1970. Prenant en considération les cessions de réassurance et l'augmentation de la réserve de primes non-acquises, le volume des primes nettes gagnées totalise \$21,431,925, une augmentation de \$5,180,597, soit 31.87% de plus que pour l'exercice précédent.

Ce volume-prime, qui atteint un nouveau sommet pour La Société d'Assurance des Caisses Populaires, place cette dernière au rang des compagnies d'assurances générales les plus importantes tant au Québec qu'au Canada.

Les sinistres et frais nets, payés et encourus, au montant de \$13,573,378, représentent un coefficient de 63.30% à la prime nette acquise. Ce coefficient était de 57.29% en 1970.

Les dépenses d'administration ont subi une augmentation appréciable par rapport à l'exercice précédent puisqu'elles passent de \$6,554,579 à \$8,630,018, augmentation voulue particulièrement par :

- a) Les commissions régulières payées aux agents, les taxes sur primes et les autres dépenses d'administration qui ont suivi le rythme d'accroissement du volume-prime.
- b) Les commissions contingentes sur profits qui, au présent état, sont inscrites sur comptabilité d'exercice ou d'accru. Pour 1970 la méthode comptabilité de caisse était utilisée pour ces commissions. Cette modification recommandée par Le Service des Assurances nous a obligés à prendre deux années de dépenses.
- c) La construction de l'immeuble qui abrite notre siège social a entraîné certaines dépenses jugées extraordinaires, mais non capitalisées.

En définitive, tout compte fait des revenus et dépenses, les résultats globaux de l'exercice, après paiement des impôts sur le revenu, se soldent par un bénéfice net de \$405,083, augmentant d'autant les bénéfices non répartis.

ACTIF

L'actif s'est accru de \$3,515,078 et atteint \$28,660,059, les placements (obligations et actions) et l'encaisse à eux seuls totalisent près de \$19,000,000. Il est à propos de mentionner que la différence entre la valeur au marché de ces obligations et actions en portefeuille et celle apparaissant aux états financiers est de \$448,167; c'est donc dire que la réserve totale de \$800,000 apparaissant aux livres pour cette fluctuation dans les valeurs compense largement cette différence en moins.

Pour ce qui a trait aux montants à recevoir de l'ordre de \$4,656,798, même s'ils ne posent aucun problème de perception, une provision pour mauvaises créances a été prise en éliminant, puisque considérés comme actif non admis par le Service des Assurances, tous les comptes d'agents antérieurs à quatre-vingt-dix jours, lesquels totalisent \$284,152.

La construction de notre immeuble est maintenant complétée, immeuble moderne et très fonctionnel dont nous avons un urgent besoin; il apparaît à l'actif pour un montant de \$2,247,929 les amortissements maxima prévisibles ayant été pris en considération.

PASSIF

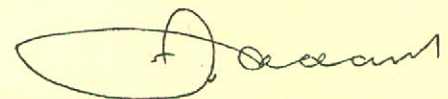
La conjoncture actuelle demeure encore troublée et incertaine, nous devons l'admettre. Considérant, de plus, les hausses de prix consécutives, ce qui ne peut que provoquer leur augmentation, nous avons continué de faire preuve de prudence dans le calcul de nos provisions pour sinistres en voie de règlement et frais en découlant; ces provisions, au terme de notre exercice 1971, s'élèvent à \$9,707,112. Si nous y ajoutons la réserve pour prime non acquise, de l'ordre de \$11,788,026, nous pouvons affirmer que nous offrons, tant à nos assurés qu'à leurs réclamants, une sécurité de tout repos.

En somme, l'exercice 1971 se caractérise à nouveau, pour La Société d'Assurance des Caisses Populaires, par un développement satisfaisant; son volume-prime accuse particulièrement une augmentation appréciable, laquelle s'est reflétée dans tous les genres d'assurance qu'elle souscrit; certains d'entre eux se sont avérés bénéfiques, entre autres les genres incendie et auto. Par contre, l'assurance globale, laquelle prévoit indemniser pour toutes pertes attribuables à des détournements de fonds, vols de toute nature, particulièrement vols à main armée et faux, montre un coefficient de perte de 126.11% par rapport à la prime souscrite; une telle expérience ne peut certes nous laisser indifférents et, partant de là, nous préoccupe sérieusement.

Malgré des profits moindres qu'en 1970, il y a lieu d'être satisfaits des résultats qui viennent d'être enregistrés. La Société d'Assurance des Caisses Populaires a continué sa marche ascendante grâce à l'apport très précieux qu'elle reçoit de ses représentants et des Caisses populaires. Il est indéniable que, sans ce précieux concours, La Société d'Assurance des Caisses Populaires n'aurait pas connu les succès qu'elle n'a cessé d'afficher depuis sa fondation. En retour de cet appui qu'on nous témoigne, veuillez croire que nous continuerons d'offrir notre entière collaboration en vue d'une protection efficace pour nos assurés.

Nous tenons également à remercier d'une façon toute particulière et à exprimer notre profonde gratitude à tous les officiers et employés de La Société d'Assurance des Caisses Populaires pour leur dévouement, loyauté et étroite coopération qu'ils ont manifestés dans l'exercice de leurs fonctions. Le sens du devoir qu'ils témoignent constitue un précieux actif pour notre société d'assurance. C'est, croyez-nous, le travail d'équipe de l'ensemble de ces collaborateurs qui nous a permis d'atteindre les résultats que nous venons de publier.

Pour le Conseil d'Administration



Président et directeur général



rapport des vérificateurs

**AUX MEMBRES DE
LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
DES CAISSES POPULAIRES**

Nous avons examiné le bilan de La Société d'Assurance des Caisses Populaires au 31 décembre 1971 et les états des résultats de ses opérations et de ses bénéfices non répartis pour l'année terminée à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent équitablement la situation financière de la Société au 31 décembre 1971 et les résultats de ses opérations pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique comptable et aux usages particuliers de la Loi des Assurances du Québec, lesquels, si l'on excepte les changements apportés cette année et mentionnés à la note 1, ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

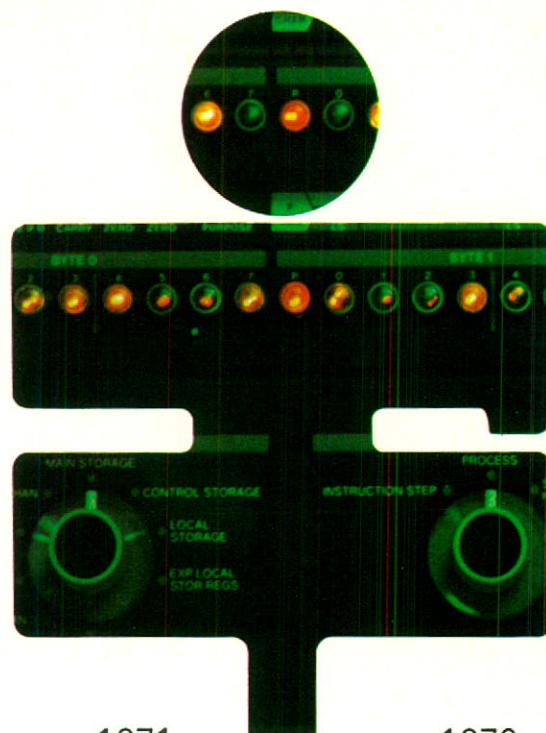
**SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ,
LACROIX & ASSOCIÉS,**
Comptables agréés.

QUÉBEC, ce 3 mars 1972.



résultats des opérations

ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE



1971

1970

	1971	1970
REVENU DE PRIMES		
Primes brutes souscrites	\$ 33,540,734.	\$ 28,000,578.
Primes cédées aux réassureurs	10,592,808.	9,672,971.
Primes nettes souscrites	\$ 22,947,926.	\$ 18,327,607.
Augmentation des primes non-acquises	1,516,001.	2,076,279.
Primes acquises	21,431,925.	16,251,328.
COÛT DES RÉCLAMATIONS		
Sinistres et frais bruts	20,043,484.	14,755,428.
Montants recouvrés des réassureurs	6,470,106.	5,175,313.
Sinistres et frais nets	13,573,378.	9,580,115.
BÉNÉFICE BRUT	7,858,547.	6,671,213.
DÉPENSES		
Commissions nettes payées	4,782,134.	3,361,392.
Frais d'administration	3,315,900.	2,746,720.
Taxes sur primes	531,984.	446,467.
	8,630,018.	6,554,579.
(PERTE) PROFIT SUR OPÉRATIONS D'ASSURANCE	(771,471.)	116,634.
REVENU DE PLACEMENTS	1,311,554.	1,107,051.
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS	540,083.	1,223,685.
IMPÔTS SUR LE REVENU	135,000.	298,235.
BÉNÉFICE NET (Note 1)	405,083.	925,450.

bénéfices non répartis

AU 31 DÉCEMBRE

		1971		1970
RÉSERVÉS				
En prévision d'une fluctuation de la valeur des placements				
Solde au début	\$ 550,000.		\$ 350,000.	
Appropriation pour l'année	250,000.		200,000.	
Solde à la fin		\$ 800,000.		\$ 550,000.
En prévision du parachèvement de l'immeuble du siège social maintenant terminé				
Solde au début	500,000.		500,000.	
Virement aux bénéfices non répartis non réservés	500,000.		—	
Solde à la fin		—		500,000.
		<u>800,000.</u>		<u>1,050,000.</u>
NON RÉSERVÉS				
Solde au début	3,533,608.		3,239,726.	
Virement des bénéfices non répartis réservés en prévision du parachèvement de l'immeuble du siège social maintenant terminé	500,000.		—	
Bénéfice net	405,083.		925,450.	
		4,438,691.		4,165,176.
Ajustement des impôts des années antérieures	81,467.		318,738.	
Appropriation aux bénéfices non répartis réservés en prévision d'une fluctuation de la valeur des placements	250,000.		200,000.	
Intérêts sur les contributions en capital par les Caisses populaires (Note 1)	154,581.		112,830.	
		486,048.		631,568.
Solde à la fin		<u>3,952,643.</u>		<u>3,533,608.</u>

bilan au 31 décembre



ACTIF	1971	1970
PLACEMENTS (Note 2)		
Obligations	\$ 17,085,650.	\$ 13,584,154.
Actions	1,156,803.	906,132.
Autres	104,313.	1,385,716.
	\$ 18,346,766.	\$ 15,876,002.
EN CAISSE	553,663.	629,802.
MONTANTS À RECEVOIR		
Courtiers	3,942,392.	3,534,427.
Réassureurs	209,812.	152,944.
Compagnies réassurées	68,528.	105,581.
Intérêts courus	314,961.	204,292.
Autres	121,105.	93,362.
	4,656,798.	4,090,606.
FONDS DE RÉSERVE DES COMPAGNIES RÉASSURÉES	2,854,903.	3,127,692.
IMMEUBLE DU SIÈGE SOCIAL — au coût amorti	2,247,929.	1,420,879.
TOTAL DE L'ACTIF	28,660,059.	25,144,981.

Signé pour le Conseil d'Administration : François Adam, administrateur
Adrien Bernard, administrateur

PASSIF

1971

1970

PROVISIONS

Sinistres en voie de règlement	\$ 9,707,112.		\$ 7,930,342.	
Primes non-acquises (Note 3)	11,788,026.		10,272,024.	
		\$ 21,495,138.		\$ 18,202,366.

MONTANTS À PAYER

Courtiers	169,527.		17,263.	
Réassureurs	261,346.		137,904.	
Compagnies réassurées	115,228.		45,308.	
Fournisseurs	168,112.		252,364.	
Taxes sur primes	89,347.		63,539.	
Impôts sur le revenu	28,000.		413,336.	
		831,560.		929,714.

**FONDS DE RÉSERVE
DES RÉASSUREURS**

556,350. 404,925.

TOTAL DU PASSIF

22,883,048. 19,537,005.

**FONDS DE RÉSERVE
DE LA SOCIÉTÉ****CONTRIBUTIONS EN CAPITAL
DES CAISSES POPULAIRES**

1,024,368. 1,024,368.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS:

Réservés	800,000.		1,050,000.	
Non réservés	3,952,643.		3,533,608.	

4,752,643. 4,583,608.

TOTAL DU FONDS DE RÉSERVE

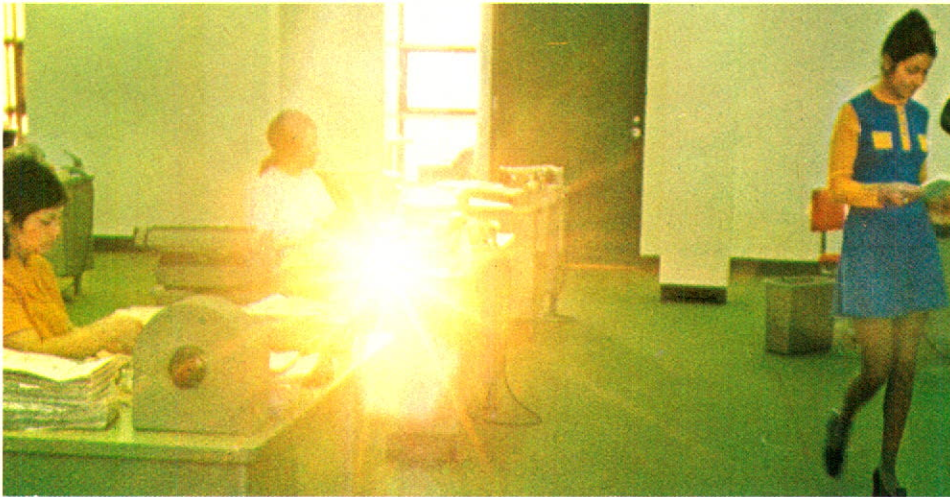
5,777,011. 5,607,976.

**TOTAL DU PASSIF ET DU FONDS
DE RÉSERVE DE LA SOCIÉTÉ**

28,660,059. 25,144,981.

notes aux états financiers

ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE



NOTE 1 BÉNÉFICE NET DE L'ANNÉE ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Par suite du traitement accordé par les autorités fiscales aux intérêts payés aux Caisses populaires sur leurs contributions au capital de la Société, ces intérêts ne sont plus pris en considération dans l'établissement du bénéfice de l'année et sont montrés en déduction des bénéfices non répartis. Pour fins de comparaison, les chiffres de l'année terminée le 31 décembre 1970 ont été ajustés en conséquence.

À la demande du Surintendant des Assurances, les commissions contingentes, tant celles à payer aux agents que celles à recevoir des réassureurs, qui en 1970 étaient comptabilisées selon la méthode de comptabilité de caisse sont cette année traitées sur la base de comptabilité d'exercice. Ce changement de traitement cette année a pour effet de réduire de \$100,000 le bénéfice avant impôts qui autrement aurait été montré pour 1971.

NOTE 2 PLACEMENTS

Alors que les obligations apparaissent à leur coût amorti, les actions et autres placements sont montrés au coût. La valeur au marché des actions le 31 décembre 1971 est de \$979,240.

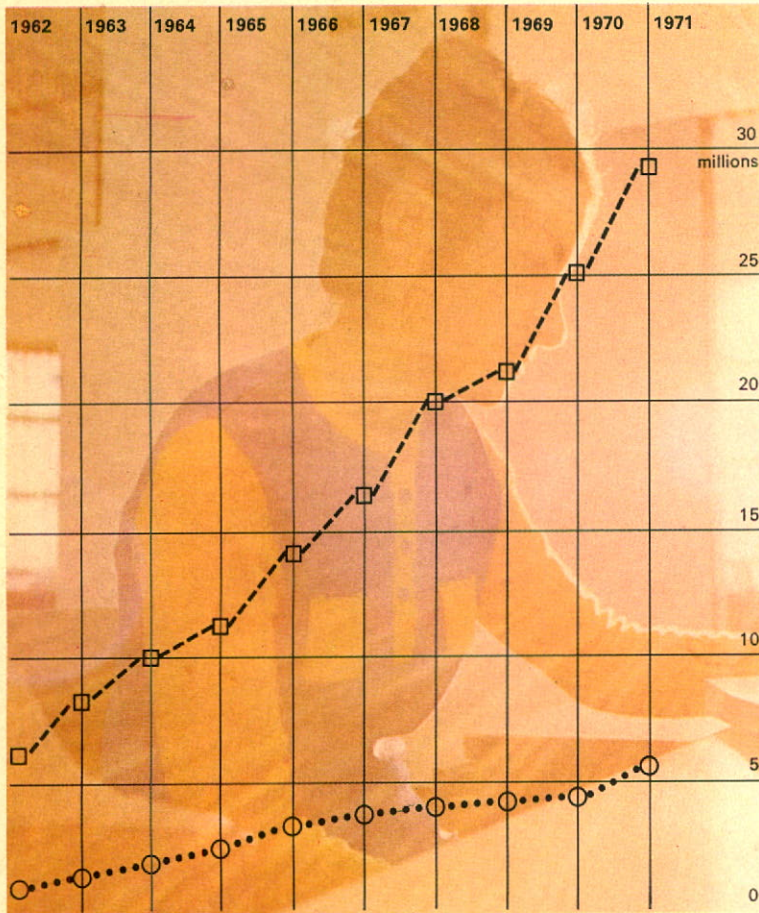
Compte tenu du montant de \$800,000 des bénéfices non répartis réservés pour fluctuation de la valeur des placements, ceux-ci sont montrés à un montant qui n'excède pas le maximum autorisé par la Loi des Assurances du Québec.

Les obligations incluent des titres pour un montant, au coût amorti, de \$3,285,877, déposés chez un fiduciaire en garantie de réassurance assumée.

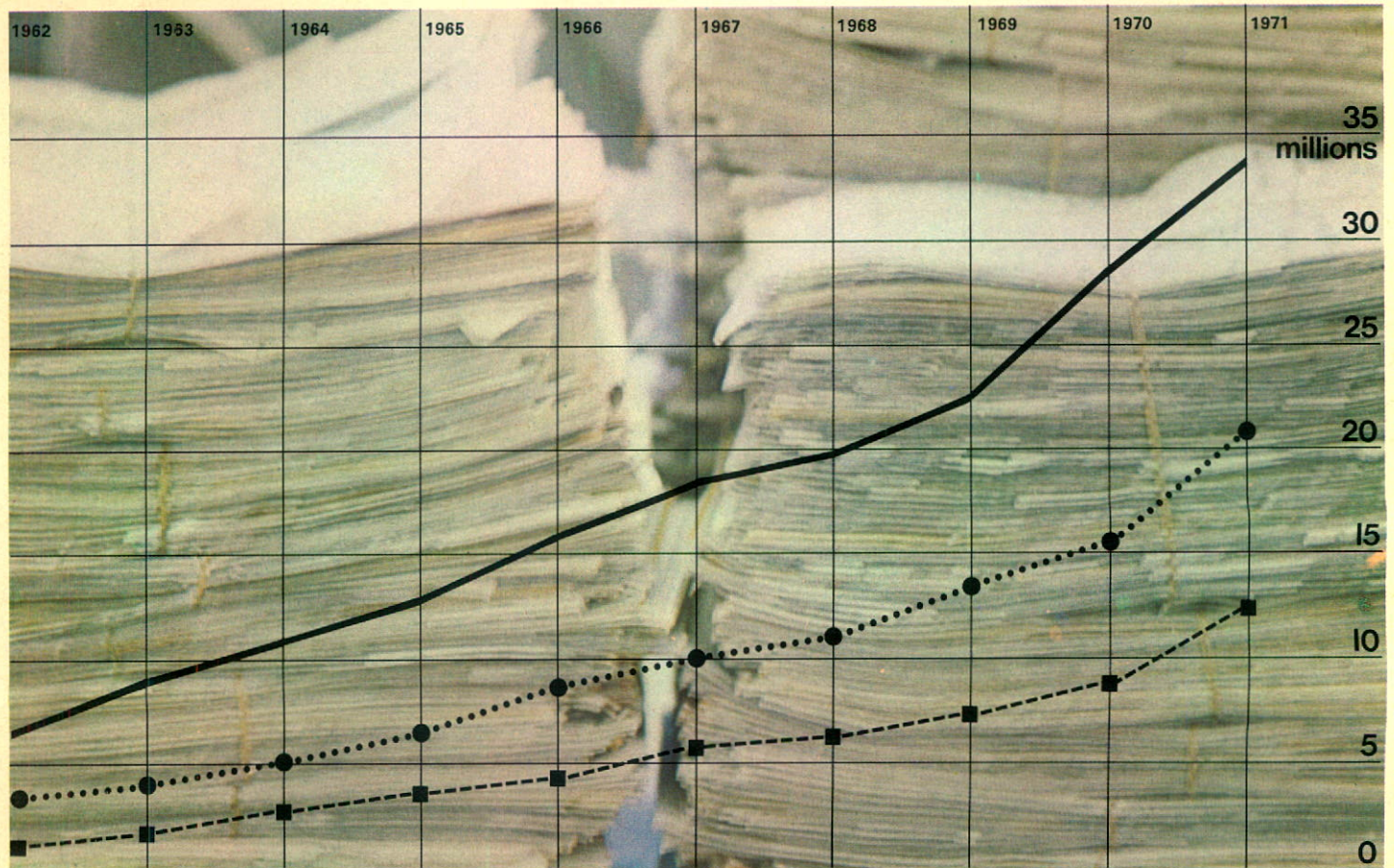
NOTE 3 PRIMES NON ACQUISES

Pour fins de calcul des impôts sur le revenu, les primes non acquises sont de \$14,735,032, soit le maximum alloué par le Surintendant des Assurances.

statistiques



- Actif total
- ...○ Capital et bénéfices non répartis
- Primes souscrites
- ...● Primes acquises
- Sinistres nets



A photograph of a beach at sunset. In the foreground, a tall, dark street lamp stands vertically, its top glowing. The background shows a beach with waves crashing onto the shore under a bright, starburst sun. The sky is a mix of blue and orange. The text is printed in white, sans-serif font in the upper right quadrant.

LA LUMIÈRE
TRAVERSE LE TEMPS
POUR LAISSER AUX HOMMES
LA TRACE DE SON OMBRE

genres d'assurances

INCENDIE

L'assurance incendie a pour but de dédommager de la perte de biens matériels par le feu, la foudre, la fumée, l'ouragan, etc. . . et de protéger l'investissement des capitaux, en particulier dans l'industrie et le commerce. Elle préserve de la ruine les individus qui ont eu la prudence de protéger, par un contrat d'assurance, leurs biens meubles ou immeubles souvent amassés à coup d'économies et de sacrifices. Elle offre une garantie qui facilite le crédit.

RISQUES MULTIPLES

Cette forme d'assurance permet d'ajouter à ceux déjà couverts par l'assurance incendie, plusieurs risques additionnels dont le vol, le bris, etc. . . Cette catégorie comprend les assurances : propriétaire-occupant, multiples de locataires, maître de maison, celles dites « assurances flottantes » sur biens, objets et effets personnels, mobilier de commerce et de bureau, équipement, marchandises. Elle accorde à l'assuré une protection plus complète.

ASSURANCE CHAUDIÈRES

Protège l'assuré lorsqu'il y a explosion de bouilloires et de certaines machines ou équipement en service ou prêt à mettre en service, qui causent des dommages aux biens meubles et immeubles ou des blessures à autrui.

RESPONSABILITÉ PATRONALE

Un employé peut toujours se blesser dans l'exercice de ses fonctions, quelle que soit la nature de son emploi. L'employeur sera bien avisé de protéger sa responsabilité et prévoir le paiement d'indemnités à son employé blessé, par une assurance de responsabilité patronale.

RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Cette assurance protège la responsabilité d'un assuré et celle de tous les membres de sa famille, à la suite de dommages ou blessures à autrui ou aux domestiques, découlant des gestes personnels, ou des lieux et locaux résidentiels de l'assuré.

VOL

Cette assurance est disponible sous plusieurs formes pour couvrir la perte possible des biens personnels, d'argent, de valeurs, de bijoux, de fourrures, de marchandises ou de biens mobiliers. Cette protection peut s'intégrer à une police combinée résidentielle ou à une police combinée commerciale.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Un accident survenant sur les lieux ou dans les locaux d'un commerce, ou encore découlant des opérations de ce commerce, peut entraîner des difficultés financières sérieuses, si l'on n'est pas adéquatement protégé par une assurance de responsabilité civile.

AUTOMOBILE

Par son contrat d'assurance responsabilité automobile, La Société est présente sur les routes en contribuant à la sécurité du public et en augmentant le plaisir des voyages de près de 50,000 de ses assurés.

ASSURANCE GLOBALE

Couvre les Caisses populaires pour tout acte malhonnête commis par l'un quelconque de ses employés, cambriolage, vol à main armée ou par effraction, faux ou altération, envoi par messagerie, camions blindés ou courrier recommandé.



PHOTOS: MINISTÈRE DU TOURISME,
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE



**LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
DES CAISSES POPULAIRES**

**Siège social: 100 est, route Trans-Canada,
Lévis, Prov. de Québec, Canada.**